

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 16 février 2021 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire.**

**Présents :** M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - L. GASC - JD. POUSSIER - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - D. SAUVADE

**Absentes représentées :** S. JEAN par M. ROUVIER - C. BASTIDE par C. PINO

**Absent excusé :** J. GROSSO

**Absents :** M-C. FABRE DE ROUSSAC - A. KELLY - C. PROUTEAU - JF. MARY

**7. Avenants aux conventions de mutualisation entre Sète Agglopôle Méditerranée et la commune de Marseillan (Annexes 5.1. à 5.8.)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 et L.5216-5,

Considérant la lettre du 25 janvier 2021 de Sète Agglopôle Méditerranée, mentionnant le souhait du conseil communautaire d'engager la rénovation du pacte de gouvernance du territoire et d'y intégrer notamment les orientations en matière de mutualisation des services entre les services de Sète Agglopôle Méditerranée et ceux des communes membres, pour l'adopter avant le 28 mars 2021.

Dans ce cadre, vous trouverez joint à la présente les projets de conventions de mutualisation existantes pour prolongation de trois mois.

Il appartient au conseil municipal :

**D'adopter** les avenants respectifs de durée de convention de mutualisation pour les services :

- « Urbanisme réglementaire – instruction des autorisations du droit des sols »
- « Achats »
- « Commande publique »
- « Ressources humaines »
- « Finances »
- « Informatique »
- « Observatoire fiscal »

- « Système d'Information Géographique – SIG »

**D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il convient d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

### DELIBERE

A L'UNANIMITE

**Adopte** les avenants respectifs de durée de convention de mutualisation pour les services :

- « Urbanisme règlementaire – instruction des autorisations du droit des sols »
- « Achats »
- « Commande publique »
- « Ressources humaines »
- « Finances »
- « Informatique »
- « Observatoire fiscal »
- « Système d'Information Géographique – SIG »

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire**

**Yves MICHEL**

